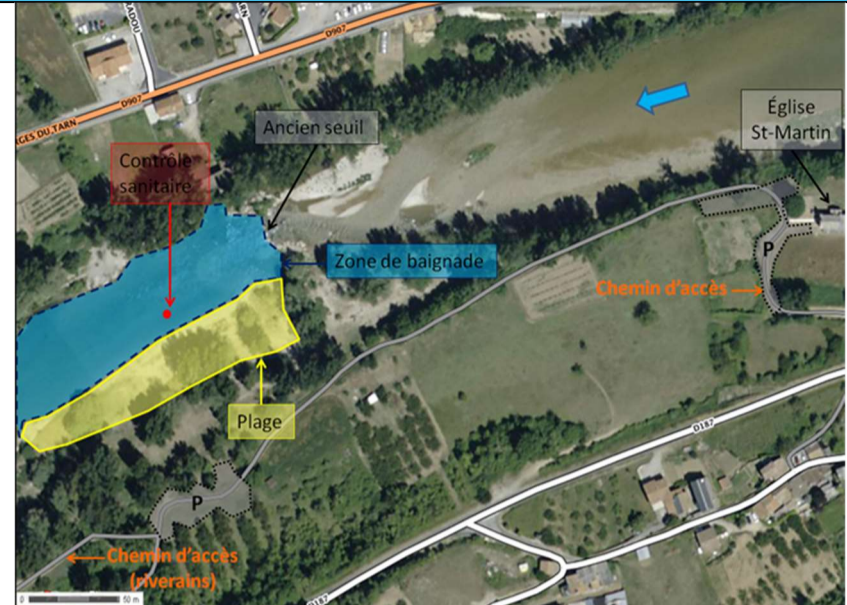


Caractéristiques de la baignade

Nom : Pinet
Cours d'eau : Le Tarn
Commune : La Cresse
Département : Aveyron
Responsable de la baignade : Mairie de La Cresse
Référent baignade : Danièle Vergonnier
Saison balnéaire : du 01 juillet au 31 août
Baignade non surveillée
Nature du fond et de la plage : sable, galets, blocs
Fréquentation moyenne journalière : entre 10 et 50 personnes
Contact en cas de problème : Mairie de La Cresse au 05 65 59 01 49

Schéma de la zone de baignade



Historique de la qualité de l'eau de baignade

Classement de la qualité de l'eau de baignade

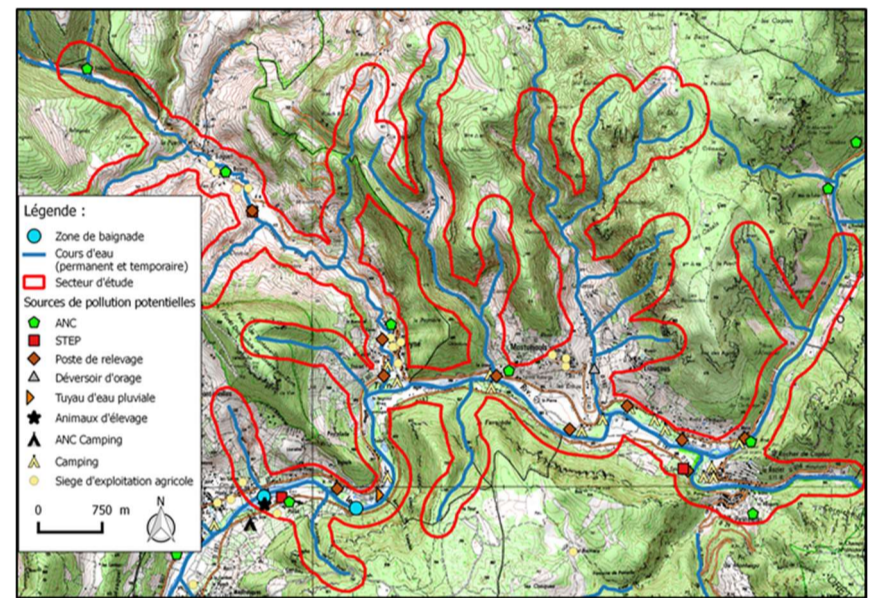
Année	2019	2020	2021	2022
Classement	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Épisode de pollution au cours des dernières années

Les résultats des analyses de la qualité de l'eau de baignade sont majoritairement bons (2 prélèvements de qualité moyenne entre 2018 et 2021 sur 20 prélèvements).

La baignade a été fermée de manière préventive du 10 au 12 août 2022, en raison d'un dysfonctionnement de plusieurs postes de relevage sur le secteur de Mostuéjols-Rivière-sur-Tarn (Boyne, Le Bourg) la nuit du 8 août 2022, avec rejet probable d'eaux usées dans la rivière Tarn et du lessivage des sols dans le cadre des opérations pour éteindre l'incendie qui était en cours sur le secteur.

Carte de la zone d'étude



Inventaire des sources de pollution principales et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis/seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion	Plan d'actions Principales sources de pollution inventoriées
Postes de relevage	Fort par temps de pluie	Rapprochée et sur le linéaire du Tarn	Télésurveillance du poste de relevage/pluviométrie > 15 mm par 24h	Information du gestionnaire de baignade	Fermeture préventive de la baignade	Supprimer les eaux parasites
Déversoirs d'orage	Fort par temps de pluie	Éloignée	En cas d'orage, vérifier : - la couleur de l'eau ; - la transparence de l'eau (< 1 m) ; - la pluviométrie (> 15 mm/24h)	Information du gestionnaire de baignade	Fermeture préventive de la baignade	Supprimer les eaux parasites, équiper de télésurveillance
Assainissement non collectif	Faible	Diffus sur tout le secteur d'étude		Mise en conformité des ANC Opération groupée de réhabilitation		

L'indicateur de suivi pour le risque lié à la prolifération des cyanobactéries est la présence de flocons à la surface de l'eau. Dans ce cas, la commune doit en informer l'Agence régionale de santé pour mettre en place les mesures de gestion nécessaires.